



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ASSOCIATION "FIERTÉS PAS-DE-CALAIS" - I280

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu la délibération n°2021-254 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu les statuts de l'Association « Fiertés Pas-de-Calais » en date du 3 février 2024 ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Maryse CAUWET, Vice-présidente du Conseil départemental, est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger au conseil d'administration consultatif de l'association « Fiertés Pas-de-Calais ».

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié aux intéressés et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 24 août 2026

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY